

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 22

Artikel: L'école des caporaux à Thoune
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plus méritants des membres, sous-sections ou sections de la société. Ce vœu sera transmis au comité central. Il est décidé que le comité de la section vaudoise pourra, cas échéant, délivrer de son côté des primes d'encouragement aux meilleurs travaux présentés par les sous-sections ou individuellement par des officiers.

Il n'est pas fait de nouvelles propositions.

La séance est levée à 1 $\frac{1}{2}$ heure ; elle est suivie d'un dîner à l'hôtel de France. Le soir ramène les officiers à leurs demeures respectives ; tous emportent de la seconde reconnaissance et de la réunion d'Orbe un gai souvenir.

Le président, Le secrétaire,
Aug. JACCARD, commandant. Jules NEY, 1^{er} sous-lieutenant.

Lausanne, le 23 octobre 1874.

A la rédaction de la *Revue militaire*, à Lausanne. — Messieurs,
Auriez-vous l'obligeance de rendre publique, par vos colonnes, la décision que notre comité vient de prendre dans les termes suivants :

« Nous avons remarqué que le tir, soit dans nos cours de répétition, soit dans les tirs de contingents ou dans les tirs volontaires, s'exécute toujours à peu près dans les mêmes conditions et qu'ainsi nous tombons dans une routine nuisible au progrès du tir. Afin d'éviter ces inconvénients, nous pensons qu'il serait bon, tant par l'étude de ce qui se fait ailleurs que par des propositions nouvelles, d'arriver à varier les exercices, de manière à réaliser des progrès sensibles et à donner plus d'attrait à cette partie si importante de notre vie militaire. C'est dans cet esprit que nous posons, soit aux sous-sections comme telles, soit individuellement aux membres de la section vaudoise de la Société militaire fédérale des officiers, l'examen de la question suivante :

» *Par quels moyens pourraït-on améliorer et perfectionner le tir de l'infanterie ?*

» Nous rappelons que, conformément à la décision prise dans la dernière assemblée générale à Orbe, les meilleurs travaux seront primés.

» Les travaux devront être adressés au comité de la section vaudoise à Lausanne, pour le 15 mars prochain (1875) ; ceux qui parviendraient après cette date seront hors concours.

» D'autres sujets seront mis à l'étude après l'élaboration de la nouvelle loi militaire actuellement discutée aux Chambres fédérales. »

Vous remerciant de l'hospitalité que vous accorderez à ces lignes, nous vous prions d'agrérer les assurances de notre considération distinguée.

Au nom du comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale des officiers :

Le président, Le secrétaire,
Aug. JACCARD, commandant. Jules NEY, 1^{er} s^s-lieut.

L'ÉCOLE DES CAPORAUX A THOUANE.

La 3^e école fédérale des caporaux d'infanterie, cette année sous les ordres de M. le colonel fédéral Stadler, s'est terminée dimanche 25 octobre, après une durée de 4 semaines. Plus de 1,500 sous-officiers et caporaux de tous les cantons, avec une soixantaine d'officiers d'infanterie et un certain nombre d'officiers de l'état-major, y ont pris part.

Ces troupes formaient trois bataillons d'environ 520 hommes chacun, deux de langue allemande (maj. Caviezel et maj. Schlosser), un de langue française (major Bernasconi). Ces trois bataillons représentaient eux-mêmes une brigade (ou pour mieux dire un régiment) aux ordres de M. le colonel fédéral de Vallière, instructeur

d'artillerie ; deux commandants de régiments lui étaient adjoints en la personne de MM. les lieutenants-colonels fédéraux Rudolf, d'Aarau, et de Reding, de Schwytz. Ces messieurs ont, à leur tour, commandé le régiment et, dans la dernière semaine, lorsque les bataillons ont été dédoublés pour figurer une brigade à 6 bataillons et 2 régiments, ils ont fonctionné simultanément comme chefs de ces régiments.

Les bataillons étaient commandés par un major fédéral, avec un capitaine fédéral comme aide-major, un lieutenant du commissariat comme quartier-maître, et un médecin. Ils étaient à 6 compagnies : les 1^{re}, 3^e et 5^e compagnies commandées par des capitaines, en même temps chefs de divisions, les 2^e, 4^e et 6^e compagnies par des lieutenants ; chaque compagnie comptait, en outre, deux sous-lieutenants, soit en tout 3 officiers par compagnie.

Le personnel d'instruction était nombreux. Au commandant de l'école étaient adjoints le colonel fédéral Wieland, comme remplaçant, et le lieutenant-colonel Burnier, comme adjudant d'école. Chaque bataillon avait, en outre, un instructeur-chef (I^{er} bataillon, lieutenant-colonel Bollinger, de Schaffhouse ; II^e bataillon, lieutenant-colonel Mezener, de Berne ; III^e bataillon, major Coutau, de Genève) et 12 instructeurs, soit un par peloton.

Le plan d'instruction a été le même que celui fixé l'année dernière par le regretté colonel Hoffstetter, créateur de l'école des caporaux. D'une manière générale, la première semaine a été consacrée à l'école de compagnie, la seconde à l'école de bataillon et au tir, la troisième à l'école de régiment, la quatrième à l'école de brigade, aux manœuvres de campagne et à l'inspection. Cependant, pendant toute la durée de l'école, la première heure, de 6 à 7, a été consacrée à l'école du soldat, commandée d'abord par les instructeurs, puis par les caporaux eux-mêmes ; pendant cette même heure, les officiers de troupes recevaient de l'instructeur-chef du bataillon un enseignement théorique et les officiers d'état-major une leçon sur le projet de manœuvres (Manövire-Anleitung) du colonel Stadler. La dernière heure de la matinée a été également, le plus souvent, consacrée à des théories sur le service intérieur, celui de garde, de sûreté en marche et en position et à des exercices d'intonation. On aurait pu désirer peut-être que les théories destinées aux caporaux revêtissent un caractère un peu supérieur et qu'entr'autres on eût cherché à développer leur sens tactique en leur expliquant, à la fin de l'école par exemple, les manœuvres de campagne qui avaient été exécutées.

Pour répondre au but de l'école, qui était de familiariser la troupe avec la nouvelle tactique, les bataillons n'ont été exercés qu'exceptionnellement en rangs serrés ; on s'est attaché plus particulièrement à manœuvrer en colonnes de division et en tirailleurs.

Le service intérieur, rapports, discipline, égards hiérarchiques, distributions, ordre dans les chambrées, etc., a été l'objet d'une attention toute particulière. Cette sévérité, inaccoutumée pour la plupart des détachements, a étonné d'abord ; mais la troupe a bientôt compris que dans des corps aussi nombreux la discipline dépendait de la stricte observation des ordres reçus et qu'un peu de pédanterie même était nécessaire.

Dans les quinze derniers jours de l'école, des manœuvres ont été exécutées soit sur l'Allmend, soit dans les environs de Thoune, tantôt contre un ennemi supposé, tantôt contre un ennemi marqué, tantôt enfin deux bataillons combattant contre un autre ou quatre-demi bataillons contre deux-demi bataillons. Ces manœuvres ont généralement bien réussi, officiers et caporaux paraissant s'être rendu compte de l'ensemble de la manœuvre et du but proposé. Une grande manœuvre, exécutée le 21 octobre dans la direction de Diesbach et à laquelle ont pris part, avec l'infanterie, une batterie d'artillerie et une compagnie de dragons, a terminé ces exercices. Trois positions successives (à la Rothacken, à Hölisbühl et à Dies-

bach) ont été attaquées et défendues de manière à prouver que la nouvelle méthode de combat avait été généralement comprise.

Quelques expériences intéressantes ont eu lieu au cours de l'école. Les journaux ont déjà parlé du pont de chevalets jeté sur l'Aar (vis-à-vis de la Kalberweid) en 35 minutes, par une soixantaine de caporaux, avec du matériel d'ordonnance, il est vrai, sous la direction du lieutenant-colonel Burnier et du capitaine Finsterwa'd. On a également fait l'essai de la pelle Linnenmann, instrument emprunté aux armées danoise et autrichienne. Avec cette pelle, qui peut servir aussi de hache, de pioche et de scie, les caporaux ont creusé en 10 minutes des fossés pour tirailleurs couchés et à genoux. On peut porter aisément la pelle Linnenmann au ceinturon, à côté du porle-bayonnette ; elle remplace donc avec avantage les pelles et pioches actuelles qui exigent pour leur transport l'emploi de voitures de guerre spéciales.

La marmite individuelle (Einzeln-Kochgeschirr) a été expérimentée à deux reprises, à un bivouac sur l'Allmend et au bivouac à Diesbach. Avant d'adopter définitivement cet ustensile, il y aurait peut-être lieu à l'expérimenter encore dans des circonstances moins favorables que dans un bivouac d'école, par exemple dans un service actif et par le mauvais temps, et d'étudier si la cuisine sur roues Scherrer, dont l'artillerie a fait emploi, ne rendrait peut-être pas de meilleurs services.

Les trois derniers jours de l'école ont été consacrés à l'inspection, faite avec beaucoup de soin et de vigilance par l'état-major de l'école, puis par M. le colonel fédéral Isler, inspecteur des carabiniers. ^{**}

En somme l'école semble avoir réussi, comme on s'y attendait avec une aussi riche collection de hauts cadres, ne comptant à peu près que des officiers rompus à la pratique du métier, dont les meilleurs instructeurs de l'armée, et avec des caporaux de choix comme simples soldats, sinon comme pions ou cordeaux. Les dernières manœuvres, entr'autres, offraient un charmant coup-d'œil. Nul ne serait fondé à contester le vif agrément de telles écoles, surtout pour l'état-major. Leur utilité générale est-elle aussi certaine ?... (Réd.)

DU PERSONNEL D'UNE BOUCHE A FEU.

Sous ce titre le *Bulletin de la réunion des officiers* publie ces intéressantes lignes, qui peuvent, avec peu de variantes, s'appliquer à l'armée suisse :

« Trop souvent dans le public, et peut-être même dans l'armée, on se fait une fausse idée au sujet du personnel qui est nécessaire à l'artillerie pour le service des bouches à feu ; on est porté par là à demander une proportion d'artillerie exagérée, sans se rendre compte de la difficulté qu'on éprouverait à avoir le matériel voulu et de l'encombrement qui en résulterait à la suite des armées. On pense trop facilement qu'à un canon sur son affût on peut se contenter de joindre une voiture à munitions, que pour servir le canon sur le champ de bataille six ou huit hommes suffisent, et enfin que, pour traîner les deux voitures, on n'a besoin que de quatre ou six attelages à deux chevaux, avec leurs conducteurs.

« Quelques chiffres puisés à des sources authentiques, suffiront à dissiper une erreur qu'il convient de ne pas laisser se propager. Nous ne voulons pas entrer dans les détails qui ont conduit aux résultats suivants ; nous demandons à être cru sur parole.

« En tenant compte seulement de l'artillerie divisionnaire, de l'artillerie de réserve et des parcs à munitions destinés à alimenter les batteries, et en négligeant les troupes de dépôt, les réserves des munitions d'infanterie, on peut dire que pour le service d'une seule bouche à feu, il faut compter, en campagne, un officier et